

Le huit du mois de mars de l'an mil sept cent soixant
 dix est né et le meme jours fut baptizé par moi pretre
 soussigné françois joseph barbier, fils legitime de martin
 joseph barbier manouvrier en cette paroisse et d'une
 françoise hanoch, le parain a été jean françois marie
 foulon jeun homme a marier de cette paroisse et la maraine
 a été jeanne margueritte joseph barbeaux jeun fille
 a marier de cette paroisse lesquels ont signés cet
 avec moi le meme jours, mois et an que dessus ayant
 declarés scavoir de ce tous deux interpellés
 jean françois marie foulon
 jeanne margeuritte joseph barbaut
 L. A. Denielle pretre

B.1770.3.8

Le huit du mois de mars de l'an mil sept cent soixant
 dix est né et le meme jours fut baptizé par moi pretre
 soussigné françois joseph barbier, fils legitime de martin
 joseph barbier manouvrier en cette paroisse, et d'anne
 françoise hanoch, le parain a été jean françois marie
 foulon jeun homme a marier de cette paroisse, et la maraine
 a été jeanne margueritte joseph barbeaux jeun fille
 a marier de cette paroisse lesquels ont signés cet
 avec moi le meme jours, mois et an que dessus ayant
 declarés scavoir de ce tous deux interpellés

jean françois marie foulon

jeanne margeuritte joseph barbaut

L : A : Denielle pretre